



Le 28 juillet 2015

Par dépôt électronique (SDÉ) et par poste

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télééc. : (514) 289-2007
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative aux modifications de méthodes comptables découlant du passage aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (US GAAP)
Votre dossier : R-3927-2015
Notre dossier : R050810 EF

Chère consœur,

Dans le cadre du dossier mentionné en rubrique, Hydro-Québec dans ses activités de transport et de distribution (« Hydro-Québec ») accuse réception des budgets de participation révisés des intervenants ACEF de Québec (« ACEFQ »), Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et Conseil de l'industrie forestière du Québec (« AQCIE-CIFQ »), Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (« FCEI »), Groupe de recherche appliquée en macroécologie (« GRAME ») et Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (« SÉ-AQLPA »). L'ensemble des budgets de participation révisés totalise 178 944 \$, en hausse de près de 60 % par rapport aux budgets de participation initiaux. À l'exclusion de celui présenté par SÉ-AQLPA, les budgets de participation révisés ont doublé.

Dans sa décision D-2015-109, la Régie a demandé aux intervenants de traiter dans leur preuve et en plaidoirie de la demande d'application au 1^{er} janvier 2015 du changement de référentiel comptable, seul sujet additionnel. Outre ce sujet et les jours d'audience non prévus initialement, Hydro-Québec constate que l'augmentation des budgets de participation est principalement attribuable à l'ajout d'heures de préparation, bien que la Régie ait considéré la portée limitée des interventions des participants (AQCIE-CIFQ, GRAME, SÉ-AQLPA) et ait réduit celle de l'ACEFQ.

Or, les temps d'analyse prévus (heures de préparation) de la FCEI, du GRAME et de SÉ-AQLPA demeurent élevés, particulièrement ceux du GRAME et de SÉ-AQLPA.

Il est également à noter le nombre d'heures prévu de préparation des procureurs de l'AQCIE/CIFQ et du GRAME (50 heures) plus élevé que celui des procureurs des autres intervenants, alors que la Régie soulignait le nombre élevé d'heures prévu du procureur de SÉ-AQLPA dans son budget initial (55 heures). Par ailleurs, le procureur de la FCEI juge que son apport au dossier requiert un taux horaire plus élevé que celui prévu au *Guide de paiement des frais des intervenants 2012* (le « Guide »). Or, le procureur de la FCEI ne fait aucune démonstration probante justifiant une dérogation au Guide. Cette demande devrait être rejetée.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Éric Fraser*

Éric Fraser

EF/